

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 09/04/2018	Dossier complet le : 09/04/2018	N° d'enregistrement : F09318 P0131
1. Intitulé du projet		
Pole d'échange multimodal de La Clotat Ceyreste - Création d'un parc de stationnement semi-enterré		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	GAUDIN Jean-Claude, Président	
RCS / SIRET	2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 7 4	Forme juridique EPCI
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
41 a), Aire de Stationnement ouverte au public	250 places de stationnement réparties sur 3 niveaux semi-enterrés	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Il s'agit de construire un parc de stationnement semi-enterré en profitant de la déclivité naturelle du terrain pour qu'il soit parfaitement intégré.		
Le principe constructif est un système poteaux / poutres / dalles en béton armé.		
Il n'est pas prévu de démolition.		

4.2 Objectifs du projet

Le parc de stationnement actuel de la Gare de La Clotat Ceyreste qui compte 290 places est saturé.

De nombreux véhicules stationnent le long des voies périphériques à la Gare et des terrains en friches contigus dont celui prévu pour recevoir le nouveau parc de stationnement. Au delà du caractère illicite, ce stationnement sature le secteur et pose des problèmes de sécurité. De plus la difficulté à stationner amène certains usagers à ne pas utiliser le train comme moyen de transport et ne permet pas d'envisager un développement des alternatives à la voiture.

Les objectifs du projet d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal comprenant un nouveau parc de stationnement public de 250 places sont de :

- d'augmenter la part d'usagers des transports alternatifs à la voiture à l'échelle départementale (train et bus)
- de rationaliser et sécuriser les stationnements qui aujourd'hui se font de façon anarchique sur la voie publique et les terrains en friche alentours

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se développe sur 3 niveaux, qui, en profitant de la déclivité naturelle du terrain, permettent de relier de plein pied le Chemin du Pareyraou et la Gare de La Clotat Ceyreste.

Le mode de construction de type poteaux / poutres / dalles, et le traitement des façades en panneaux préfabriqués permettra de :

- limiter les travaux de terrassement pour les fondations, et donc les travaux d'excavation, avec pour conséquence avantageuse, moins de déblais à évacuer ;
- limiter les coulages de béton in situ, avec donc moins de circulations liées aux livraisons, avec beaucoup moins de nuisances pour l'environnement (poussière, bruit).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La conception de l'ouvrage tirant profit de la déclivité naturelle permet de fonctionner avec une ventilation naturelle et d'aller vers une simplification des interventions ultérieures.

Le parti d'aménagement, avec des panneaux préfabriqués formant brise vue, mais aussi pare-soleil, permet également :

- de ne pas voir les véhicules depuis l'extérieur, et donc d'intégrer parfaitement le volume bâti dans son environnement ;
- de protéger les véhicules du rayonnement direct du soleil, et donc pour les usagers de récupérer des véhicules qui ne seront pas sur-chauffés du fait d'une exposition prolongée au soleil, minimisant de fait la consommation de carburant liée à la climatisation.

Les traitements paysagers qui s'inscrivent dans le respect des restanques existantes, avec une végétation méditerranéenne composée d'amandiers et de labiacées, permettent de limiter, voire de supprimer à moyen terme (une fois la végétation mise en place) l'arrosage, et donc la consommation d'eau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La parcelle recevant le projet étant située dans une zone soumise à autorisation de défrichement, une demande d'autorisation de défrichement sera transmise à la DDTM.

S'agissant d'un parc de stationnement semi-enterré, le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire déposée en Mairie de La Ciotat.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur	25 m
Longueur	100 m
Hauteur par rapport au terrain naturel	8m60

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin du Pareyraou
face à la Gare SNCF
de La Ciotat
13600
Parcelles BZ201, BZ202 et BZ862

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 6 3' 20" 14 Lat. 4 3° 19' 9 7" 25

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées ;

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LA CIOTAT Aucun enjeu lié à la loi Littoral n'est référencé dans la zone d'étude
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Ciotat est couverte par un plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé le 18 juillet 2008.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Ciotat est située dans le périmètre d'un PPRN Inondation prescrit le 29 octobre 1997
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve en limite du site Inscrit "RD3a et chemin communal avec arbres et accotements". L'inscription concerne les alignements de pins qui ne sont pas impactés par le projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à 2 km au sud-est du site Natura 2000 ZSC FR9301602 - Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet profite de la déclivité naturelle du terrain pour limiter les terrassements. Les matériaux excavés seront réutilisés sur site dans l'objectif d'être globalement neutre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend place sur un terrain arboré privé faisant l'objet d'un emplacement réservé pour la création d'un parc de stationnement inscrit au PLU depuis de nombreuses années et qui a été acquis par la Métropole à l'été 2017 dans ce cadre. L'inscription de l'emplacement réservé explique que le terrain n'ait fait l'objet d'aucun aménagement et que la végétation ait pu s'y développer.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Clotat est située en zone de sismicité faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements et trafics routiers sont existants, notamment sur le chemin du Pareyraou (TMJA de 360 véhicules) où ils sont majoritairement liés à l'utilisation de la gare et à l'accès du lotissement de la Peyregoua, dont la seule voie de desserte se raccorde au chemin du Pareyraou. L'aire de stationnement de la gare située face au projet étant saturée, de nombreux véhicules stationnent de façon anarchiques sur les accotements. La création du parking va permettre de traiter cette problématique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies publiques et le parc de stationnement seront éclairés conformément à la réglementation.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc de stationnement est ventilé naturellement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas directement de rejet liquide. Néanmoins le projet comprend la création d'un bassin de rétention permettant de compenser l'imperméabilisation des sols dont le rejet dans le milieu naturel est régulé à 5 l/s.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre le rejet des eaux usées des 2 sanitaires qui seront raccordés au réseau public d'assainissement ramené en limite de parcelle.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concrétise l'inscription d'un emplacement réservé pour la construction d'un parc de stationnement public. Il engendre donc la transformation d'un terrain arboré privé non entretenu et situé en zone constructible en un ouvrage nécessaire au service public. Le projet s'inscrit dans l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal visant à développer l'attractivité de la gare de La Ciotat.

6.2 Les incidences du projet (identifiées au 6.1) sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet (identifiées au 6.1) sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(This area is currently blank for the user to provide details.)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet constitue la première phase de l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de La Ciotat - Ceyreste, visant à développer les modes de transport alternatifs à la voiture. Il concrétise l'inscription au PLU d'un emplacement réservé sur une parcelle privée, dans un secteur semi-urbain ayant vocation à se développer (plusieurs projets immobiliers sont programmés ou en cours de réalisation).

La conception de l'ouvrage va vers la simplicité en profitant de la configuration du terrain et son insertion dans l'environnement fait l'objet d'un traitement soigné.

Le projet présentant un fort intérêt public et ayant des impacts faibles sur l'environnement, nous estimons qu'il peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Insertions paysagères du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Marseille** le **05 AVR. 2018**

Signature

**Le Président de la Métropole
AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Jean-Claude GAUDIN**



